

SOMMAIRE

Compétence 1 :

→ Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique

Compétence 2 :

→ Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation

Compétence 3 :

→ Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage

Compétence 4 :

→ Concevoir, mettre en oeuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie

Compétence 5 :

→ Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie

Compétence 6 :

→ Concevoir et mettre en oeuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie

Compétence 7 :

→ Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle

Compétence 8 :

→ Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

Compétence 9 :

→ Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources

Compétence 10 :

→ Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs

Compétence 11 :

→ Informer et former les professionnels et les personnes en formation



ANNEXE II

DIPLÔME D'ÉTAT DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

Référentiel de compétences

Compétences

1. Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique
2. Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation
3. Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage
4. Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie
5. Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie
6. Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
9. Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources
10. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
11. Informer et former les professionnels et les personnes en formation

COMPÉTENCES DÉTAILLÉES

Compétences 1

Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique

1. Apprécier dès la prise de contact le degré d'urgence et la gravité d'un trouble à partir des éléments et des moyens à disposition du masseur-kinésithérapeute, ainsi que les risques inhérents à une prise en charge en masso-kinésithérapie.
2. Repérer et analyser la plainte et les attentes du patient et/ou de son représentant légal ou le tiers de confiance.
3. Rechercher, analyser et interpréter les différentes catégories de données nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic kinésithérapique.
4. Adapter le questionnement anamnestique aux hypothèses induites par les informations collectées auprès du patient.
5. Élaborer une démarche diagnostique à partir des éléments recueillis au cours de l'entretien relatif à la plainte et à l'anamnèse.

6. Identifier les étapes, les modalités et les outils nécessaires à la réalisation du bilan masso-kinésithérapique et les éléments d'information indispensables pour analyser la situation du patient.
7. Organiser, planifier et réaliser le bilan masso-kinésithérapique et le bilan d'évolution.
8. Explorer les structures et les fonctions : observer, palper, mesurer des paramètres biométriques, physiologiques en utilisant les tests et outils appropriés.
9. Structurer, hiérarchiser, synthétiser et interpréter les informations pour résoudre des situations complexes.
10. Émettre une ou plusieurs hypothèses diagnostiques à partir de la synthèse des informations collectées et des éléments perçus au cours de la rencontre.
11. Compléter et/ou réorienter l'évaluation en cours de bilan, si nécessaire, en fonction de ces hypothèses formulées.
12. Élaborer un diagnostic kinésithérapique précisant le type de difficulté, dysfonctionnement, déficience, leur spécificité ou non et leur évolution probable à partir du relevé des capacités du patient et du degré de sévérité de ses difficultés/dysfonctionnements et en sélectionnant les terminologies adéquates parmi les termes diagnostiques en usage en masso-kinésithérapie.
13. Réaliser un diagnostic kinésithérapique s'appuyant notamment sur un diagnostic différentiel.
14. Émettre et réajuster un pronostic kinésithérapique à partir du diagnostic réalisé, de la difficulté ou du dysfonctionnement constaté, son degré de sévérité, des hypothèses d'évolution probable des troubles et des effets attendus de l'intervention en masso-kinésithérapie.
15. Évaluer la pertinence de l'intervention en masso-kinésithérapie.
16. Rédiger un compte rendu du bilan masso-kinésithérapique en respectant la réglementation en vigueur.

Critères d'évaluation : Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs : Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Appréciation du degré d'urgence et de gravité	<p>Les principaux signes d'alerte sont identifiés et priorisés.</p> <p>Les risques iatrogènes sont identifiés.</p> <p>Le questionnement est adapté et tient compte des éléments d'informations apportés par le patient ou le professionnel de santé.</p> <p>Les informations sont hiérarchisées en fonction de critères d'objectifs précis.</p> <p>La proposition de prise en charge en masso-kinésithérapie ou de réorientation est adaptée.</p> <p>Les éléments justifiant une prise en charge en urgence sont identifiés et expliqués.</p>
2) Qualité de l'anamnèse : pertinence et exhaustivité des données au regard de la situation de la personne ou du groupe	<p>Les demandes et les attentes de la personne ou de l'institution sont prises en compte.</p> <p>Les données disponibles (anamnèse, informations issues du dossier médical, imagerie médicale, examens médicaux, audiogrammes, ...) sont comprises, explicitées et prises en compte.</p> <p>Les informations clés sur le patient et son entourage sont recherchées et identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les connaissances du patient et/ou de son entourage sur ses troubles; - les habitudes de vie du patient, son histoire et son rapport à son histoire; - les traitements en cours, résultats d'examens médicaux; - les aides et adaptations dont bénéficie le patient; - la qualité de vie du patient et de son entourage; - les interactions du patient avec son environnement et avec le masseur-kinésithérapeute. <p>Le choix des informations est pertinent.</p> <p>Les éléments explicites et implicites composant la plainte sont identifiés.</p> <p>Les répercussions et le retentissement du trouble sur la vie quotidienne, l'environnement et l'état psychologique du patient sont identifiés.</p> <p>L'impact des contextes sociaux-économiques, professionnels, environnementaux est pris en compte en fonction de la situation.</p> <p>Les besoins d'informations ou de connaissances complémentaires, notamment sur une pathologie, sont repérés.</p> <p>La nécessité d'investigations complémentaires est évaluée et expliquée.</p>

<p>3) Modalités d'entretien, d'observation, d'examen, de tests, mesures et épreuves conformes aux bonnes pratiques et adaptées à la situation</p>	<p>Le recueil des informations est réalisé dans le respect de l'éthique, de la déontologie et des règles professionnelles. Le choix des outils d'investigation et les modalités d'examen tiennent compte de l'état du patient, de sa demande et de ses réticences. Les outils d'investigation sont adaptés à chaque patient, à sa pathologie et son degré d'évolution. Le niveau de vigilance, de compréhension du patient et son degré de coopération sont évalués. Le déroulement de l'entretien et des évaluations est adapté à la situation. Les questions adéquates et pertinentes sont posées et contextualisées. Les outils adéquats d'investigation sont choisis. Les procédures et outils utilisés sont validés et la qualité du système de mesure vérifiée. Les échelles et indicateurs de mesures utilisés sont adaptés. Les sources d'information sont analysées de façon systématique et exhaustive (fiabilité, validité). Les tests et mesures sont réalisés correctement. Les spécificités des appareils de mesure sont maîtrisées. Les observations et explorations sont réalisées conformément aux bonnes pratiques. L'entretien, les observations, examens, tests et mesures choisis permettent de recueillir toutes les informations nécessaires. Les supports de transcription sont adaptés.</p>
<p>4) Justesse et pertinence des données observées et mesurées</p>	<p>Les critères sélectionnés déterminent une logique structurelle de l'information. Les informations utiles sont reconnues. Les résultats des tests et mesures sont exacts. La restitution du contenu des informations est exacte.</p>
<p>5) Qualité de l'analyse diagnostique</p>	<p>Les informations sont structurées, hiérarchisées et synthétisées. La structuration des informations est adaptée à la situation. Les résultats sont pris en compte et intégrés à la réflexion dans leur exhaustivité. Les résultats sont interprétés avec pertinence eu égard à la situation du patient. Les erreurs ou les sources de biais sont repérées, évaluées et intégrées dans le processus de réflexion. Des liens sont faits entre l'observation et la connaissance. L'ensemble des connaissances est mobilisé. Les sciences fondamentales et biomédicales sont exploitées et mises en lien à l'appui des hypothèses envisagées. Les théories sont transposées et adaptées à la situation. La problématique est analysée. Des hypothèses pertinentes sont élaborées. Une prise de recul est manifestée. Le point de vue est argumenté. Le ou les problèmes sont formulés de manière pragmatique dans la perspective de la conception du plan de soin.</p>

Compétence 2

Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation

1. Élaborer une stratégie d'intervention, définir et hiérarchiser à court, moyen et long terme les objectifs thérapeutiques en fonction des résultats du bilan masso-kinésithérapique, des besoins et des demandes du patient.
2. Prévoir les mesures appropriées dans le champ de la masso-kinésithérapie en situation d'urgence ou de crise, en référence aux normes et protocoles existants.
3. Identifier les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un projet thérapeutique construit en accord avec le patient ou son entourage.
4. Identifier et mesurer les obstacles à la mise en œuvre du projet thérapeutique et définir les solutions envisageables.
5. Définir le calendrier et les modalités de mise en œuvre du projet thérapeutique.
6. Déterminer les matériels, équipements et locaux nécessaires à l'intervention en masso-kinésithérapie.
7. Sélectionner les méthodes thérapeutiques, systèmes de facilitation, compensation, aides techniques et humaines, systèmes alternatifs, adaptés aux besoins et aux demandes du patient et/ou de son entourage.
8. Identifier, proposer et définir des adaptations et aménagements dans le champ de la masso-kinésithérapie permettant d'améliorer la sécurité, la qualité de vie, l'autonomie du patient et de son entourage.

9. Identifier les interventions à conduire auprès du patient et/ou de son entourage dans le cadre du projet thérapeutique en tenant compte du projet individuel du patient, de ses capacités de compréhension, d'investissement et d'appropriation.
10. Identifier les professionnels concernés par la mise en œuvre du projet thérapeutique.
11. Définir les critères, les échéances, les outils d'évaluation permettant un suivi du patient à partir des axes thérapeutiques choisis.
12. Formaliser par écrit le projet thérapeutique en masso-kinésithérapie en argumentant ses choix et ses pratiques.
13. Évaluer l'état du patient, de son environnement et leurs évolutions tout au long du projet thérapeutique.
14. Analyser les écarts avec les résultats attendus et réajuster le projet thérapeutique en conséquence.
15. Créer et utiliser des outils de transmission de l'information avec les partenaires et les acteurs concourant au soin des personnes.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Pertinence de la définition des objectifs du projet et conception du projet de soin	<p>Les objectifs thérapeutiques sont en adéquation avec les résultats du bilan masso-kinésithérapique</p> <p>Les objectifs thérapeutiques sont en adéquation avec le projet de soins global et les attentes du patient</p> <p>Les objectifs thérapeutiques sont accessibles pour le patient et le masseur-kinésithérapeute, identifiables et inscrits dans le temps.</p> <p>Les choix effectués en termes de priorisation à court, moyen et long terme des objectifs prennent en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pathologie du patient; - la gravité des troubles et des difficultés et leur potentiel d'évolution; - les besoins et les attentes du patient; - le degré d'adhésion du patient au projet thérapeutique; - les capacités physiques et matérielles du patient; - l'environnement du patient. <p>Le projet thérapeutique est élaboré, formalisé et argumenté avec la personne soignée, il comprend les objectifs de soin priorités, les moyens thérapeutique et les étapes et évaluations.</p>
2) Pertinence du choix des interventions et de leurs modalités de mise en œuvre	<p>Les outils et modalités d'intervention retenus sont réalistes au regard des capacités du patient.</p> <p>Les outils et modalités d'intervention retenus sont en adéquation avec les objectifs thérapeutiques et les attentes du patient, notamment au regard de ses capacités d'observance, d'investissement et d'appropriation.</p> <p>La prise en charge est coordonnée avec les autres acteurs de santé. Des outils de transmission, des supports d'évaluation et de communication avec les autres acteurs de santé sont formalisés.</p> <p>Les interventions à conduire auprès de l'entourage du patient sont identifiées.</p> <p>Les outils et modalités d'intervention sont correctement ciblés en référence aux priorités de l'intervention.</p> <p>Les dispositifs de prise en charge: protocoles, techniques, outils et modalités d'intervention sont adaptés en fonction des intérêts, réticences, réactions exprimées par le patient et/ou son entourage.</p> <p>La pertinence de la programmation de séances individuelles ou collectives est évaluée et explicitée.</p> <p>La structure de prise en charge et ses équipements, sont en adéquation avec le projet thérapeutique défini.</p> <p>Un dispositif d'urgence est envisagé en cas de nécessité.</p> <p>Les indications et modalités de recours à d'autres professionnels sont identifiées et explicitées.</p> <p>Les aménagements et adaptations nécessaires au patient ainsi que leurs modalités de financement sont identifiés, explicités auprès du patient et de son entourage et argumentées auprès des interlocuteurs compétents.</p>
3) Pertinence et de l'adéquation du projet thérapeutique	<p>Le projet est élaboré conformément aux normes éthiques en vigueur, il respecte la personne et ses valeurs.</p> <p>Le contexte est pris en compte.</p> <p>Le projet thérapeutique est présenté au patient de manière claire et adaptée.</p> <p>L'échéancier de la prise en charge, en fréquence de séances et en temps, est réaliste et clairement expliqué.</p> <p>L'adhésion du patient au projet de soins et aux objectifs du traitement est recherchée.</p> <p>L'expression du patient vis-à-vis du projet thérapeutique, ses résistances sont prises en compte.</p> <p>Le projet de soin et les modalités de mise en œuvre sont ajustés en fonction du feed-back du patient.</p> <p>Le dispositif répond aux besoins et à la situation.</p> <p>L'innocuité du dispositif ou du protocole est contrôlée.</p> <p>Les arguments permettant d'accompagner le patient et/ou l'entourage dans l'acceptation de son trouble et des moyens techniques mis à sa disposition sont identifiés.</p>

<p>4) Pertinence du suivi de l'évolution du patient et de l'évaluation du projet</p>	<p>La définition des modalités de suivi du patient (objectifs d'étape, bilans d'évolution...) est cohérente avec le projet thérapeutique défini.</p> <p>Les objectifs d'étape sont en adéquation avec les objectifs thérapeutiques et réévalués en fonction de l'évolution de la situation de soin.</p> <p>Les objectifs d'étape définis sont réalistes, atteignables et définis dans le temps.</p> <p>Le choix des outils d'évaluation est adapté aux caractéristiques du patient, de sa pathologie et de son évolution, et fonction du projet thérapeutique.</p> <p>Les outils d'évaluation sont mis en œuvre de manière adaptée.</p> <p>Le transfert des acquis de la prise en charge dans la vie du patient est évalué, favorisé, pris en compte et partagé avec les autres professionnels de santé.</p> <p>L'ensemble des éléments nouveaux apparaissant en cours de la prise en charge est pris en compte.</p> <p>Les données qualitatives et quantitatives obtenues dans le cadre du bilan d'évolution et des actions d'évaluation sont comparées aux données du bilan initial.</p> <p>L'analyse comparative de ces données met en évidence l'évolution du patient et les caractéristiques de cette évolution.</p> <p>Les données recueillies dans le cadre de cette analyse sont comparées aux résultats attendus et les écarts sont identifiés.</p> <p>Les données obtenues dans le cadre de cette analyse sont présentées au patient et/ou à son entourage.</p> <p>L'expression du patient et/ou de l'entourage vis-à-vis des résultats obtenus est prise en compte dans le réajustement de l'intervention.</p> <p>Les éléments permettant d'infirmer ou de confirmer le diagnostic kinésithérapique sont recherchés, évalués et pris en compte dans la conduite des soins.</p> <p>Les objectifs thérapeutiques sont réajustés en cours d'intervention.</p> <p>Des aménagements sont proposés, le cas échéant, et leur acceptation par le patient est évaluée.</p>
---	--

Compétence 3

Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage

1. Intégrer les politiques de santé et les priorités de santé publique dans sa pratique professionnelle, et proposer des démarches de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, d'éducation à la santé, de prévention et de dépistage.
2. Placer le patient en qualité de coauteur, de codécideur des objectifs, des moyens de soins et de gestion de sa santé.
3. Acquérir et développer une posture éducative, notamment pour élaborer des objectifs partagés avec le patient et/ou son entourage.
4. Conduire une démarche d'éducation thérapeutique ou d'éducation à la santé, de prévention et de dépistage à partir d'un diagnostic éducatif, en identifiant les besoins d'apprentissage du patient, des personnes et des groupes et les actions à entreprendre.
5. Concevoir, choisir et utiliser des outils pédagogiques adaptés et gérer l'information et les documents nécessaires au suivi de la maladie, particulièrement dans le cadre des maladies chroniques.
6. Intégrer et coordonner ses actions éducatives dans le cadre de programmes pluridisciplinaires avec les partenaires de santé.
7. Évaluer les effets de la démarche d'éducation thérapeutique, d'éducation, de prévention ou de dépistage et définir et mettre en œuvre les réajustements nécessaires.
8. Concevoir des protocoles kinésithérapiques dans le cadre de la prise en charge pluriprofessionnelle et coordonnée des pathologies chroniques, des polyopathologies ou pathologies complexes.
9. Dépister et prévenir des problèmes de santé dans le champ de la masso-kinésithérapie, repérer et analyser les situations susceptibles d'entraîner des dysfonctions et des déficiences chez la personne ou des groupes de personnes.
10. Élaborer et organiser des actions de prévention, dépistage, conseils et formation de populations ciblées, notamment en lien avec les priorités de santé publique.
11. Conduire des actions d'entraînement des patients et/ou de leur familles en vue de leur permettre de s'approprier les techniques d'intervention proposées par le masseur-kinésithérapeute.
12. Accompagner par des techniques de communications appropriées, le patient et/ou son entourage vers des changements de comportement, de modes de vie et d'habitude en prenant mieux en compte sa santé.
13. Conseiller, informer ou former à la prévention en masso-kinésithérapie les professionnels et les autres partenaires en fonction de leurs responsabilités.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Prise en compte des priorités de santé publique dans les actions d'éducation, de prévention et de dépistage	Les politiques de santé publique sont connues, notamment les plans et les priorités. Les institutions et structures impliquées en santé publique sont identifiées. Les actions d'éducation, de dépistage et de prévention tiennent compte des priorités de santé publique, des structures et acteurs impliqués, ainsi que des directives et protocoles édictés dans ce domaine. Les personnes ou groupe de personne sont inclus de façon pertinente.
2) Qualité de la posture éducative du masseur-kinésithérapeute	Une démarche proactive est adoptée. Les signes d'appel et dysfonctions sont perçus. Les aspects cliniques et paracliniques sont intégrés dans le raisonnement pour dépister les problèmes de santé. Les résultats cliniques et paracliniques sont interprétés et pris en compte. Les processus d'apprentissage sont identifiés. Leur mise en œuvre est structurée et tient compte des aptitudes et besoins du patient. La relation éducative est adaptée au niveau de communication du patient. La participation active du patient est recherchée et sa prise de décision éclairée favorisée. Un recul réflexif est exercé dans une vision systémique.
3) Pertinence de l'analyse des besoins	Les besoins des patients, de leur entourage et des groupes cibles sont identifiés, le cas échéant en faisant appel aux compétences d'autres professionnels. Les pathologies à risque, les milieux, les situations, les populations sont identifiées et analysés. Les risques liés aux troubles susceptibles d'être traités en masso-kinésithérapie sont repérés et identifiés. Les risques spécifiques aux populations ou groupes étudiés sont repérés.
3) Pertinence de l'analyse des besoins	Les besoins en matière d'acquisition de compétences, de gestes techniques, d'aménagement de l'environnement et d'adaptation à l'environnement liés aux troubles du patient sont identifiés avec le patient et/ou son entourage. Des objectifs d'intervention en éducation thérapeutique, accompagnement, dépistage ou prévention sont formulés en cohérence avec les besoins des patients, de leur entourage ou des populations cibles.
4) Pertinence de la démarche éducative ou d'accompagnement	Les situations dans lesquelles le recours à l'éducation thérapeutique est pertinent sont identifiées. Le problème de santé est intégré dans sa globalité. L'environnement de la personne est analysé. Un diagnostic éducatif est réalisé avec le patient en partenariat avec les autres professionnels de santé. Les conditions permettant au patient et/ou à son entourage d'apprendre à gérer son traitement, et d'adapter son mode de vie sont clairement explicitées. Ces conditions sont en cohérence avec le mode de vie et les capacités du patient. Les ressources sanitaires, sociales et économiques mobilisables par le patient et/ou son entourage sont identifiées et prises en compte. La capacité du patient à comprendre sa maladie et à expliquer comment il adapte son mode de vie en conséquence est mesurée. La démarche éducative ou d'accompagnement est adaptée à sa cible. Une surveillance active est assurée et relayée. La surveillance est modulée en fonction de l'évolution des paramètres. Les moyens de surveillance et de sécurisation sont mis en place en réponse aux besoins. Les paramètres physiques et physiologiques sont intégrés pour réguler l'intervention. Les signaux d'appel sont exploités. La démarche éducative, de conseil ou de prévention est réalisée en partenariat avec les autres professionnels de santé. Les collaborateurs adéquats sont identifiés. La prise en charge éducative est coordonnée avec les autres professionnels de santé. Les échanges sont argumentés. Un suivi thérapeutique cohérent est assuré en partenariat avec les autres acteurs. La limite des compétences est identifiée, ainsi que le cadre de référence des autres acteurs. Les aidants naturels, entourage familial, sont associés à la démarche éducative. La démarche éducative ou d'accompagnement respecte la législation et la réglementation en vigueur.
5) Pertinence du choix des outils pédagogiques	Le choix des supports et des outils pédagogiques est cohérent avec les objectifs de l'action, les caractéristiques de la population cible et son environnement. Les dispositifs d'aide sont adaptés en fonction des réticences, des peurs ou des réactions de défense du patient et/ou de son entourage. Le choix et les conditions de mise en œuvre des outils pédagogiques sont élaborés en lien avec les autres professionnels intervenant auprès du patient. Cette adaptation est inscrite dans le cadre d'un accord partenarial entre patient, entourage et professionnels en charge du patient.

<p>6) Pertinence des outils et des actions de dépistage et de prévention mis en œuvre</p>	<p>Les règles déontologiques et d'éthique professionnelle spécifiques aux actions de prévention ou de dépistage en masso-kinésithérapie sont identifiées et respectées. La pertinence de l'intervention du masseur-kinésithérapeute dans les actions de dépistage ou de prévention envisagées est identifiée. Les éléments clés du cahier des charges fourni au masseur-kinésithérapeute sont identifiés et pris en compte. Le choix des outils de dépistage est adapté aux objectifs de l'action de dépistage et/ou de prévention Des outils de dépistage adaptés aux objectifs des actions et aux caractéristiques des personnes ou populations ciblées sont élaborés. L'approche se réfère aux connaissances et bases de données scientifiques. Des solutions alternatives sont prévues le cas échéant. Des documents sont élaborés concernant la prévention, l'éducation et le suivi de la maladie. Le choix et les conditions de mise en œuvre des outils de dépistage ou de prévention est réalisé en lien avec les autres professionnels intervenant auprès des populations cibles. La place et les limites du champ d'intervention du masseur-kinésithérapeute dans le cadre des actions de prévention et de dépistage sont clairement explicitées. Les actions à mettre en place ou les informations à délivrer en fonction des résultats du dépistage ou de l'action de prévention sont clairement explicitées.</p>
<p>7) Mesure des effets de la démarche d'éducation, de prévention ou de dépistage</p>	<p>Les effets des actions mises en œuvre sont évalués de manière adaptée. Le plan de traitement intègre des indicateurs de type SMAART. Les actions sont réajustées en fonction des résultats. Un suivi est proposé sur le long terme.</p>

Compétence 4

Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie

1. Organiser et adapter les conditions d'accueil et d'utilisation des locaux et des équipements nécessaires au bon déroulement de la séance.
2. Identifier les risques iatrogènes de l'intervention en masso-kinésithérapique.
3. Repérer les risques intéressant la personne ou le professionnel, liés à l'activité masso-kinésithérapique et déterminer les mesures préventives.
4. Planifier les activités et les priorités, définir le contenu de la séance en fonction des avancées du projet thérapeutique.
5. Évaluer l'état psychologique du patient, sa motivation et son évolution au cours des séances.
6. Informer la personne, construire avec elle la séance, recueillir son adhésion aux actes thérapeutiques.
7. Mettre en œuvre l'intervention masso-kinésithérapique par des gestes, des techniques, des méthodes, un accompagnement et des supports adaptés au patient et à sa pathologie.
8. Adapter les protocoles et la durée de la séance en fonction de l'évolution de la situation clinique du patient et de ses réactions.
9. Sélectionner et mettre en place des conduites et compensations dans le champ de la masso-kinésithérapie permettant au patient de dépasser sa situation de handicap.
10. Prescrire les aides techniques adaptées à la pathologie traitée dans le respect de la réglementation et des recommandations.
11. Concevoir et conduire une séance de groupe seul ou en coanimation.
12. Analyser le déroulement de la séance, évaluer ses résultats obtenus et intégrer les adaptations nécessaires au projet thérapeutique.
13. Enregistrer les données relatives aux séances réalisées dans le respect de la déontologie et de la réglementation.
14. Assurer la traçabilité des soins en kinésithérapie dans le respect de la déontologie et de la réglementation.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Pertinence de l'organisation de la séance	<p>Le lieu de la séance est organisé en fonction des caractéristiques et des besoins du ou des patients. Les objectifs de la séance individuelle sont déterminés et/ou réajustés en tenant compte des objectifs d'étape de la prise en charge, de l'évolution du patient, de sa plainte, de sa motivation, de ses capacités et des contraintes sociales.</p> <p>Les objectifs d'une séance de groupe sont élaborés en fonction des objectifs thérapeutiques individuels. Un planning de travail précis est élaboré en accord avec le patient et en coordination avec les autres intervenants.</p> <p>Le choix de la constitution du groupe de patients est explicité.</p> <p>Les moyens d'atteindre les objectifs de la séance sont identifiés.</p> <p>Les risques inhérents à l'état du patient et aux activités proposées sont identifiés et mesurés.</p> <p>Les mesures préventives afin de limiter les risques sont identifiées et mises en œuvre.</p> <p>Les équipements, outils et matériels nécessaires à la séance sont identifiés.</p> <p>Les équipements, outils et matériels nécessaires à la séance sont préparés, adaptés ou élaborés.</p>
2) Pertinence de la mise en œuvre de l'intervention	<p>La mise en œuvre du traitement respecte les principes éthiques et déontologiques.</p> <p>Les valeurs de la personne sont respectées (pudeur, intimité, vie privée, convictions...).</p> <p>Les règles de sécurité, d'ergonomie et d'hygiène sont respectées.</p> <p>Les indications et contre-indications des techniques sont identifiées.</p> <p>Les règles d'utilisation des outils sont respectées et leur innocuité assurée.</p> <p>Les actes, outils et techniques se réfèrent à des normes et/ou standards validés, à l'EBP et aux consensus qualitatifs.</p> <p>Les protocoles, procédures et recommandations existants sont respectés.</p> <p>Les techniques exploratoires, gestes et techniques de rééducation ou de réadaptation sont liés à la sphère et au domaine de compétence des masseurs-kinésithérapeutes.</p> <p>Le choix des procédures et techniques est pertinent et cohérent en fonction du projet de soin.</p> <p>Les gestes, techniques et méthodes d'intervention employés sont adaptés au patient, à sa pathologie, à son âge, à sa culture et à son milieu socioculturel.</p> <p>La procédure et les techniques sont adaptées en fonction de la prise en charge pluridisciplinaire.</p> <p>Les gestes, techniques, équipements, outils et appareillages nécessaires aux examens, à la prise en charge et à la sécurité du patient sont mis en œuvre de manière adaptée.</p> <p>Les mesures sont précises et exactes.</p> <p>Les données sont recueillies et analysées de manière méthodique.</p> <p>Les gestes sont réalisés avec dextérité.</p> <p>La situation et son évolution sont observées et analysées avec minutie.</p> <p>Des initiatives cohérentes et pertinentes sont prises dans le cadre des compétences des masseurs-kinésithérapeutes.</p> <p>Les méthodes, techniques et outils sont diversifiés.</p> <p>Les techniques sont adaptées en fonction de l'environnement de travail.</p> <p>Le suivi du traitement, de l'application ou de la stratégie est assuré.</p>
3) Pertinence de la conduite de séance	<p>Les objectifs de la séance sont explicités au patient.</p> <p>Le vocabulaire technique et professionnel est utilisé de manière pertinente et compréhensible par le patient.</p> <p>Les moyens employés découlent du plan de traitement initialement projeté et de ses actualisations afférentes à l'évolution du patient.</p> <p>Le contenu de la séance est synthétisé dans le dossier du praticien.</p> <p>Le compte rendu de séance reprend les objectifs initiaux de la séance, le matériel utilisé, les résultats quantitatifs et qualitatifs, ainsi que la motivation du patient.</p> <p>Des gestes de premier secours sont éventuellement mis en œuvre en cas de risque vital chez le patient.</p> <p>La décision de poursuite ou d'arrêt d'un traitement repose sur les conclusions des évaluations, sur les observations cliniques et sur l'accord du patient ou de son entourage.</p>
4) Cohérence du contenu en lien avec le déroulement de la séance Les indicateurs sont un peu redondants avec ceux du critère 2	<p>Les aptitudes fonctionnelles du patient sont identifiées.</p> <p>Les fonctions déficitaires sont sollicitées et entraînées de manière adaptée dans différentes situations et différents contextes de soin.</p> <p>Des recommandations thérapeutiques sont formulées au patient et/ou à son entourage en vue d'un transfert et/ou d'un entraînement entre les séances.</p> <p>Les gestes, techniques et méthodes de prise en charge sont expliquées et mises en œuvre dans le respect des recommandations professionnelles.</p> <p>L'état du patient est évalué à son arrivée et pris en compte au cours de la séance: des réajustements sont effectués au besoin.</p> <p>Le choix des techniques, matériels, équipements et outils d'intervention, ainsi que la méthode, sont adaptés en fonction de l'état du patient, de sa demande et de ses réticences.</p> <p>L'évolution de l'état psychologique et attentionnel du/des patients au cours de la séance est identifié et pris en compte.</p> <p>Les modalités d'utilisation des techniques, équipements, outils et méthodes sont maîtrisées par le masseur-kinésithérapeute.</p> <p>En séance de groupe, la prise en charge est adaptée de manière individuelle à chaque patient.</p> <p>Les effets des interactions entre les patients lors d'une séance de groupe sont identifiés et pris en compte.</p>

<p>5) Qualité de l'analyse de l'évolution du patient</p>	<p>Les effets des séances sur la vie quotidienne du patient sont identifiés et évalués. Les pratiques sont ajustées en fonction du feed-back, des objectifs et des moyens utilisés. Le processus est ajusté de façon responsable et appropriée. L'adéquation et la continuité du processus sont assurées. La mise en pratique des recommandations préconisées par le masseur-kinésithérapeute est vérifiée et éventuellement ajustée. Les données recueillies et les observations réalisées par le masseur-kinésithérapeute sont comparées d'une séance à l'autre. Les données transmises par le patient, son entourage et/ou les autres professionnels d'une séance à l'autre sont prises en compte. Les points forts et faibles, les acquis et les progrès sont identifiés. L'évolution des compétences et des anomalies touchant le patient est évaluée dans différentes situations et contextes et la prise en charge réajustée. Des outils et moyens d'évaluation de la qualité sont conçus et mis en œuvre.</p>
<p>6) Conformité de la traçabilité et de la transmission d'informations relatives au patient et à sa prise en charge masso-kinésithérapique</p>	<p>La traçabilité des données relatives aux séances et aux soins est réalisée conformément aux règles de déontologie, en tenant compte du cadre d'exercice des masseurs-kinésithérapeutes (libéral ou salarié) et de la réglementation. Cet enregistrement est réalisé en référence à la nature des interventions conduites au cours de la séance. Le canevas et la démarche sont explicites. Le contenu est pertinent. Les termes adéquats sont utilisés. Le point de vue est argumenté. Des hypothèses sont élaborées. Les problématiques sont claires, pertinentes et explicitées. Le contenu est contextualisé et actualisé en référence aux données scientifiques les plus récentes. Les conditions d'utilisation et de diffusion des données de la prise en charge masso-kinésithérapique dans le cadre des coopérations professionnelles, de formation ou de recherche, sont conformes aux règles de déontologie et à la réglementation. Le masseur-kinésithérapeute recueille l'accord écrit du patient ou de ses tuteurs légaux.</p>

Compétence 5

Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie

1. Accueillir, écouter et instaurer une relation de confiance avec le patient, son entourage ou le groupe.
2. Développer une relation de partenariat avec la personne soignée.
3. Adapter sa communication, la nature des informations communiquées au patient et son comportement en fonction des caractéristiques du patient, de son état psychologique et de sa motivation.
4. Expliquer au patient les effets attendus, les risques et les limites de l'intervention en masso-kinésithérapie, en prenant en compte sa pathologie, son niveau de connaissances, ses représentations, son environnement social, professionnel et culturel, son niveau de langage, ses attentes pronostiques et son état psychologique.
5. Expliquer le déroulement de la prise en charge masso-kinésithérapique et s'assurer de sa compréhension par le patient et son entourage.
6. Négocier et construire les modalités de l'intervention avec le patient et/ou son entourage en fonction des objectifs du projet thérapeutique.
7. Faciliter, développer et analyser les interactions entre les participants d'une séance de groupe.
8. Rechercher et/ou maintenir les alliances thérapeutiques avec le patient tout au long de l'intervention.
9. Responsabiliser la personne, la famille, l'entourage quant à l'importance de leur participation à la prise en charge thérapeutique et établir une relation de partenariat.
10. Soutenir la personne, la famille et/ou l'entourage tout au long de la prise en charge thérapeutique.
11. Établir une relation d'aide vis-à-vis du patient.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Mise en place d'une relation de confiance et de partenariat avec le patient	<p>Les compétences relationnelles du masseur-kinésithérapeute sont identifiées au travers de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prise en compte de la spécificité du patient; - la mise en place d'une communication adaptée; - la qualité d'écoute: attentive, neutre et bienveillante; - la recherche d'expression du patient. <p>La communication est ajustée à l'interlocuteur et au contexte. Le contexte, les réactions et les besoins de la personne soignée sont prises en compte. Les valeurs de la personne sont respectées. Les droits du patient sont respectés. Les questionnements éthiques sont repérés et explicités. Le cadre déontologique de l'intervention est respecté. Les informations délivrées au patient sur sa pathologie, les objectifs et la mise en œuvre du traitement, l'organisation de la structure et sur l'environnement sont de nature à permettre au patient de prendre une part active à son traitement et à la gestion de sa pathologie de façon adaptée.</p>
2) Pertinence de l'analyse de la dimension relationnelle au cours de la situation de soin en masso-kinésithérapie	<p>Les conditions permettant de mettre en confiance le patient et d'instaurer un respect réciproque sont recherchées et explicitées tout au long de la relation de soin. Les attentes exprimées et les réactions du patient et/ou de son entourage sont prises en compte. Les conditions de déroulement et les objectifs des activités prévues lors de la séance sont explicités clairement. Un consensus est recherché avec le patient sur les modalités de l'intervention. Les droits et devoirs du patient sont expliqués. Les modalités de réalisation du bilan, ses résultats, le diagnostic masso-kinésithérapique sont expliqués. Une terminologie adéquate et spécifique au contexte est utilisée. Les propos sont argumentés dans un respect mutuel. Les niveaux de réceptivité, de compréhension et d'adhésion, les réactions et comportements du patient ou du groupe de personnes sont repérés, analysés et pris en compte. Les besoins du patient sont repérés, pris en compte et réévalués régulièrement. Les informations dont la diffusion nécessite une attention ou des conditions particulières sont identifiées. L'importance des attentes pronostiques du patient et de l'entourage est analysée et prise en compte. L'impact des paroles, écrits, gestes, attitudes et comportements est mesuré et assumé. L'écart entre le ressenti du patient et la perception du trouble par le masseur-kinésithérapeute est pris en compte. La disponibilité du thérapeute est maintenue tout au long de la séance. Une distance thérapeutique est instaurée et respectée.</p>
3) Cohérence et adaptation du mode de communication utilisé à la situation de soin	<p>Les modes de communication verbale et non verbale utilisés sont adaptés à la personne ou au groupe de personnes. Une reformulation est proposée selon les besoins du patient et de son entourage. Les éléments de la communication sont décomposés le cas échéant pour clarifier le propos. Les échanges sont ciblés et exhaustifs. L'anamnèse est menée. Une terminologie adéquate et spécifique au contexte est utilisée. Les explications sont réitérées au cours de l'intervention masso-kinésithérapique. Une attitude bienveillante pour soutenir et encourager le patient est adoptée. Les éléments clés à prendre en compte et les comportements à adopter lors des situations relationnelles difficiles sont identifiés.</p>

Compétence 6

Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie

1. Rédiger un bilan ou rendre un avis dans un cadre médico-administratif.
2. Identifier et sélectionner les textes législatifs et réglementaires en vigueur afférents aux déficiences, incapacités, handicap.
3. Sélectionner et conseiller le matériel adapté aux déficiences, incapacités, handicap.
4. Construire des méthodes et outils d'enquête adaptés aux problèmes posés en santé publique dans le domaine de la masso-kinésithérapie dans différents contextes.
5. Conseiller les partenaires dans le cadre d'actions entreprises dans le domaine de l'ergonomie physique, de la prévention des troubles musculo-squelettique, des pathologies cardio-vasculaires, des accidents sportifs, etc.
6. Présenter, expliciter et argumenter auprès des professionnels partenaires concernés les recommandations en masso-kinésithérapie.
7. Évaluer les besoins d'une personne et ses capacités à pouvoir effectuer certaines tâches ou activités personnelles, professionnelles ou sociales, avec aide ou sans aide humaine ou technique, à partir d'une analyse de dossiers et de bilans masso-kinésithérapiques.
8. Informer le patient sur l'attribution des avantages sociaux auxquels son état lui donne droit.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Pertinence dans la prise en compte du contexte de l'intervention	Les spécificités du contexte de l'intervention sont prises en compte. L'environnement législatif et réglementaire en vigueur est identifié et pris en compte. Les spécificités du contexte de l'intervention sont prises en compte dans la rédaction des avis, bilans et synthèses.
2) Pertinence de la méthodologie d'intervention	Le choix de la méthode d'intervention est pertinent. L'analyse des besoins est pertinente et fait appel à des outils et des méthodes adaptés. Les conseils délivrés sont adaptés aux besoins identifiés et cohérents avec le cadre d'intervention du masseur-kinésithérapeute. Le rôle et les limites de l'intervention du masseur-kinésithérapeute en matière de conseil sont identifiés.
3) Pertinence de l'argumentation	Les choix effectués et les préconisations formulées par le masseur-kinésithérapeute sont clairement explicités. Les arguments développés sont pertinents et adaptés.
4) Pertinence de l'information délivrée au patient	Les informations délivrées au patient sur les modalités d'obtention d'avantages sociaux auxquels son état pourrait lui donner droit sont pertinentes et explicitées.

Compétence 7

Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle

1. Développer son activité professionnelle avec un esprit critique et dans une démarche réflexive intégrant l'innovation.
2. Connaître et intégrer la démarche qualité à son activité professionnelle.
3. Identifier les tutelles, les organisations et structures administratives en charge de la qualité et de la sécurité des soins, ainsi que la réglementation en la matière.
4. Identifier et suivre les évolutions des connaissances scientifiques et empiriques et des pratiques professionnelles.
5. Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'actualisation des connaissances, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé et des évolutions sociétales.
6. Adapter sa pratique professionnelle et réajuster ses interventions thérapeutiques en fonction de l'analyse effectuée, des évolutions identifiées et des résultats de la démarche qualité.
7. Développer ses connaissances théoriques et techniques dans les domaines des sciences, des outils d'intervention et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
8. Adapter et transférer ses savoirs et ses compétences dans différents contextes professionnels et différents modes d'exercice.
9. Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe, ou d'autres professionnels.
10. Identifier les domaines de formation personnelle à développer visant l'amélioration de l'intervention en masso-kinésithérapie.
11. Rechercher les moyens de formation professionnelle et d'actualisation des connaissances, suivre des actions de formation afin d'optimiser sa pratique professionnelle, la qualité et la sécurité des soins, notamment des actions d'apprentissage collaboratif.
12. Analyser et évaluer sa formation.
13. Autoévaluer, mettre en lien et intégrer ses acquis.
14. Analyser les résultats et l'impact de la formation sur sa pratique professionnelle.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Pertinence de l'analyse de la pratique professionnelle	Les valeurs professionnelles, la déontologie et l'éthique de la profession sont identifiées et intégrées à la pratique. Les sources d'information professionnelle permettant de suivre l'évolution du monde de la santé, de la société, des modèles de pratique professionnelle ainsi que des références théoriques sont identifiées. Une ouverture à la diversité de l'information est incluse dans la pratique professionnelle courante. Les changements, la remise en question et les nouvelles approches professionnelles sont intégrés à l'évolution professionnelle. Les ressources sont actualisées et les nouvelles ressources exploitées au regard de l'évolution des données de la science. Les nouvelles connaissances sont intégrées aux acquis professionnels. Leurs impacts sur la pratique du masseur-kinésithérapeute sont identifiés. Le sens des règles et des normes admises est questionnée dans la pratique professionnelle et les acquis remis en question. La confrontation de la pratique professionnelle avec des pairs en groupe d'analyse de la pratique est recherchée.
2) Hiérarchisation des types d'information pris en compte dans l'évaluation des interventions	Les éléments devant être pris en compte dans l'évaluation des interventions masso-kinésithérapiques sont identifiés: réglementation, recommandations professionnelles (relatives à la qualité, l'ergonomie, la sécurité, l'hygiène, la traçabilité), résultats de la recherche scientifique, satisfaction des patients...
3) Pertinence de la démarche d'analyse critique concernant les interventions en masso-kinésithérapie	Les informations permettant de mener la démarche d'évaluation sont repérées et les modalités de mise à jour de ces informations sont identifiées. Les données de recherches empiriques (qualitatives et quantitatives) dans le champ de la santé publique et de la prévention sont identifiées et utilisées. Les théories et évolutions scientifiques sont prises en compte dans la formulation des hypothèses qui orientent le travail masso-kinésithérapique et la recherche. La démarche d'analyse des activités du masseur-kinésithérapeute est fondée sur les résultats des bases de données, conférence de consensus, travaux de recherche et d'analyse interprofessionnelle. Les axes et les moyens d'évolution sont identifiés: formation personnelle à développer, domaines d'intervention sur lesquels les efforts doivent porter, recherches bibliographiques à effectuer. Des améliorations des interventions sont proposées.
4) Pertinence de la démarche de développement professionnel continu	Les sources d'information sur les actions de formation professionnelle continue sont identifiées et mobilisées avec efficacité. Une dynamique proactive d'ouverture aux nouvelles approches professionnelles et aux nouveaux apprentissages est mise en œuvre. Les acquis dans un domaine sont étendus à l'ensemble de la sphère d'apprentissage (généralisation du processus). De nouvelles stratégies d'apprentissage sont initiées. De nouvelles méthodes de travail personnalisées sont mises en place. Un processus d'échange sur les stratégies est initié avec des pairs. Un lien entre la ou les actions de formation suivies et l'analyse des pratiques professionnelles est établi.

Compétence 8

Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

1. Identifier, sélectionner et utiliser les bases de données scientifiques.
2. Conduire une recherche bibliographique.
3. Analyser et synthétiser les articles scientifiques et évaluer leur impact potentiel sur sa pratique professionnelle ou sur la recherche conduite.
4. Formuler un questionnement scientifique, permettant de dégager les objectifs de la recherche.
5. Élaborer un protocole de recherche.
6. Identifier les organismes à consulter et les rôles des partenaires mobilisables dans la cadre de la recherche.
7. Planifier et conduire une action de recherche de manière individuelle et en groupe.
8. Élaborer une communication orale et rédiger un rapport et un mémoire de recherche.
9. Communiquer en français et en langue étrangère par écrit et par oral sur la recherche réalisée.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Pertinence de la démarche d'étude et de recherche dans son champ d'activités	La problématique est identifiée. Le cadre juridique et réglementaire est identifié. Les structures de référence sont identifiées. Le projet d'étude et de recherche dans son champ d'activités est structuré.

2) Qualité de la recherche d'informations	Les bases documentaires internationales sont utilisées. Les données scientifiques les plus récentes sont recherchées. Les partenaires institutionnels et associatifs clefs de l'action de recherche sont identifiés.
3) Pertinence de la méthode de recherche	L'objectif de la recherche est clairement identifié. Les informations sélectionnées sont adaptées à l'objectif de la recherche. Les informations et données sont actualisées, traitées et organisées. La méthode de recherche est expliquée avec clarté. Les méthodes utilisées sont conformes aux cadres méthodologiques de recherche énoncés par la communauté scientifique et aux cadres éthique et déontologique de la profession. Les outils d'enquêtes ou de recueil de données sont pertinents. Les informations collectées sont analysées selon les références théoriques nécessaires et les critères scientifiques en vigueur. L'analyse des informations permet d'aboutir à un résultat concret et cohérent avec les objectifs poursuivis. Le traitement des données qualitatives et/ou quantitatives sont pertinents. Les travaux sont adossés à l'expertise scientifique de membres de laboratoires de recherche ou de l'enseignement universitaire, ou à des masseurs-kinésithérapeutes (ou des professionnels de santé) ayant mené des travaux de recherche.
4) Conformité de la méthode de recherche avec les bonnes pratiques professionnelles	Le questionnement scientifique et la priorisation des objectifs de la recherche sont cohérents et pertinents. L'argumentation est fondée sur une démarche scientifique rigoureuse et des bases théoriques fondées et en lien avec les recommandations de la communauté scientifique. Les personnes et leur environnement sont respectés. Les règles et procédures sont respectées. La maîtrise des procédures de sécurité et des mesures de protection est assurée par tous les intervenants. Les intérêts et les limites pour la pratique professionnelle sont mentionnés.
5) Qualité de la production	Le résultat de la recherche est clair et accessible pour son public. La démarche de recherche et ses résultats sont explicités par écrit et par oral.

Compétence 9

Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources

1. Élaborer un projet de création et de fonctionnement d'une structure, d'un cabinet, en rapport avec des besoins de santé identifiés en veillant à la conformité avec la réglementation.
2. Mettre en place une organisation adaptée du point de vue logistique, équipement, personnel et de fonctionnement correspondant à l'offre de soin.
3. Contribuer au fonctionnement optimisé d'un cabinet ou d'une structure de masso-kinésithérapie.
4. Fédérer autour d'un projet dans une approche collaborative, en tenant compte des règles de gestion des ressources humaines en vigueur.
5. Prévoir un budget prévisionnel, réaliser le suivi et la gestion d'un budget.
6. Établir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable d'un cabinet.
7. Veiller à la conformité des locaux, des installations et des matériels utilisés par les masseurs-kinésithérapeutes au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité.
8. Organiser l'espace professionnel et le plateau technique utilisé par les professionnels.
9. Choisir le matériel adapté à la structure et aux activités de masso-kinésithérapie en rapport avec l'offre de soin et organiser les achats, la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et des consommables utilisés par les masseurs-kinésithérapeutes.
10. Organiser et contrôler la gestion des déchets dans le respect des règles et des procédures.
11. Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités.
12. Organiser la gestion des archives dans le respect de la réglementation.
13. Utiliser les logiciels de gestion spécifiques (comptabilité, prise de rendez-vous, statistiques d'activité...).

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Rigueur de la gestion de projet	Le projet s'appuie sur une vision globale et articulée du domaine. Une étude d'opportunité, de faisabilité, une analyse des besoins sont réalisées. Les partenaires du projet sont identifiés et leur engagement évalué. Un calendrier est envisagé incluant les étapes du projet. Le suivi est assuré depuis la conception jusqu'à l'achèvement. Le suivi et les indicateurs sont précisés dès la conception.

<p>2) Conformité des règles dans la gestion d'un budget</p>	<p>Les règles et modalités de fonctionnement des outils de gestion de l'activité, des outils statistiques et des tableaux de bord sont identifiées et expliquées avec clarté. Les erreurs ou incohérences figurant dans les outils de gestion de l'activité, les statistiques et tableaux de bord sont repérés. La structure et le fonctionnement d'un budget sont identifiés. Les éléments devant figurer dans un bilan comptable et un rapport d'activité sont identifiés. Les logiciels dédiés sont utilisés avec aisance.</p>
<p>3) Conformité aux règles d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité dans les locaux et matériels</p>	<p>Les équipements et matériels nécessaires au fonctionnement des activités de masso-kinésithérapie sont identifiés en tenant compte des règles de sécurité et d'hygiène en vigueur. Les normes et réglementations s'imposant aux locaux, installations et matériels utilisés par les masseurs-kinésithérapeutes sont identifiées et expliquées avec clarté. L'organisation des lieux est fonctionnelle. Les matériels sont maintenus et suivis en adéquation avec les règles d'usage et les réglementations en vigueur. Les incidents sont systématiquement consignés et tracés. Les règles et recommandations en matière d'hygiène sont identifiées, consignées, voire affichées. Les règles régissant la circulation des déchets sont identifiées. Les non conformités des locaux, installations et matériels utilisés par les masseurs-kinésithérapeutes sont identifiées et des mesures correctives adaptées sont proposées. Les informations permettant de suivre les évolutions du matériel et des normes sont utilisées.</p>
<p>4) Conformité dans l'application des règles de gestion du personnel</p>	<p>Les sources d'information sur les règles de gestion du personnel sont identifiées. Les règles sont identifiées et expliquées. Les modalités de gestion du personnel sont explicites.</p>
<p>5) Respect des règles de gestion administrative</p>	<p>Les règles concernant la gestion des dossiers et l'archivage sont explicitées et conformes à la réglementation. Le suivi et l'enregistrement des dossiers sont conformes aux règles et rigoureux. Les dossiers des patients sont mis à jour de manière régulière et rigoureuse. Les documents et attestations sont établis conformément aux règles. Le travail administratif est planifié de manière régulière. Les tâches administratives sont organisées et exécutées en respectant les échéances. Le contenu des documents est vérifié et contrôlé.</p>

Compétence 10

Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne ou du groupe

1. Organiser et planifier ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, ainsi que des interventions conduites en simultané par d'autres professionnels auprès de la personne ou du groupe, dans le respect de la déontologie et de la réglementation en vigueur.
2. Identifier les missions des différents acteurs intervenant pour la prise en charge de la personne ou du groupe, la nature des informations à leur transmettre ainsi que les ressources existantes sur le territoire de santé.
3. Établir des relations professionnelles de qualité basées sur le respect mutuel, en favorisant le dialogue, la concertation et les décisions consensuelles.
4. Instaurer et maintenir des liaisons et partenariats avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des patients (santé, médico-social, social, sportif, culturel, associatif...).
5. Développer et mettre en œuvre des activités ou des projets transversaux au sein de l'établissement et dans le cadre de réseaux.
6. Coordonner ses actions et soins avec les aidants, les professionnels de santé, les intervenants notamment dans le champ social, économique, sportif, éducatif pour élaborer en commun ou conduire des projets d'intervention pluriprofessionnels pertinents.
7. Sélectionner les outils de transmission de l'information adaptés aux situations et en assurer la mise en place avec efficacité.
8. Prendre en compte dans son activité les actions de prévention mises en place sur le territoire.
9. S'adapter à différents contextes professionnels et culturels, y compris dans une démarche ouverte à l'international.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Pertinence de l'identification et de la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs	Les champs d'intervention et les modalités d'interpellation des différents acteurs intervenant auprès des patients suivis par les masseurs-kinésithérapeutes sont identifiés. Les outils de transmission permettant de communiquer. Les éléments de sa pratique professionnelle sont identifiés. Les limites de l'intervention en masso-kinésithérapie sont identifiées.
2) Pertinence des modalités de coopération et de collaboration mises en œuvre	Les ressources existantes sur le territoire et qui peuvent être mobilisées par le masseur-kinésithérapeute sont identifiées : structures sanitaires et sociales, associations, organismes, autres structures intervenant dans le dépistage... La collaboration mise en œuvre pour optimiser la prise en charge sanitaire et médico-sociale du patient ou du groupe de patients est expliquée et argumentée. Les informations disponibles sur le patient circulent efficacement entre les différents acteurs concernés dans le respect du lien thérapeutique établi. Les comptes rendus écrits de bilans masso-kinésithérapiques sont détaillés et compréhensibles pour les prescripteurs. La nature des informations à transmettre au prescripteur, au patient et aux autres professionnels est identifiée. Les notes de synthèse et documents d'information rédigés sont clairs et adaptés aux besoins de leurs destinataires Les interventions lors des réunions respectent les règles de déontologie médicale concernant la confidentialité et le respect de la parole qui est adressée. Les rencontres et réunions institutionnelles sont réinvesties dans le travail avec le patient. Le positionnement lors des échanges au cours desquels il est nécessaire d'écouter et d'argumenter des opinions contradictoires est clair et efficace. Les modalités de sélection des informations transmises à l'extérieur sont explicitées.
3) Qualité de la prise en charge collective des patients	La prise en charge d'un patient en cas de trouble nécessitant une intervention d'urgence est organisée de manière efficace. L'apport potentiel du masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'un projet thérapeutique collectif dans institution est clairement identifié. Les différentes solutions de réorientations éventuelles si le bilan masso-kinésithérapique n'est pas indiqué en 1 ^{re} intention sont identifiées.
4) Conformité des actions mises en place pour la répartition des activités et des compétences	Les modes d'organisation et de répartition au sein de l'équipe pluriprofessionnelle tiennent compte des compétences de chaque acteur. Les liens entre les différentes interventions professionnelles sont repérés et explicités. Les spécificités de chaque acteur sont repérées et utilisées dans le cadre des actions de prévention conduites par les masseurs-kinésithérapeutes. Les complémentarités dans un domaine de compétence partagée entre plusieurs acteurs professionnels sont clairement formulées.
5) Qualité de l'organisation de l'activité de masso-kinésithérapie	Les différents types d'activités à conduire (bilans, rééducations, rédaction de documents et correspondances, préparation de supports, communication, etc) sont identifiés. La planification des différentes activités sur la semaine tient compte du flux patients et du temps et des ressources disponibles. Les absences sont anticipées. L'information recueillie à propos d'un patient est hiérarchisée de manière pertinente. Un dossier-type patient répondant à différents types d'utilisations est conçu. Le temps et les procédures nécessaires à la constitution et à la mise à jour du fichier/base de données patients sont prévus et planifiés.

Compétence 11

Former et informer les professionnels et les personnes en formation

1. Organiser l'accueil, l'information et l'accompagnement d'un professionnel, d'un étudiant ou d'une personne en formation dans le service ou la structure.
2. Contribuer à la formation des étudiants en masso-kinésithérapie dans le cadre d'actions de tutorat.
3. Repérer et expliciter les connaissances et les savoir-faire à transmettre aux étudiants en relation avec leur niveau de formation ou aux professionnels.
4. Préparer et animer des séances de formation ou d'information auprès d'un public de professionnels, d'étudiants, ou de futurs professionnels.
5. Transmettre ses connaissances et son savoir-faire aux étudiants, stagiaires et autres professionnels.
6. Superviser des situations et des activités d'apprentissage dans une démarche progressive d'autonomisation au bénéfice des stagiaires et étudiants.
7. Contribuer à évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires et les étudiants au regard des objectifs pédagogiques de stage et d'enseignements.
8. Communiquer sur sa profession.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Pertinence des informations prises en compte	Les informations utiles pour accueillir un stagiaire, un étudiant ou un professionnel en formation sont identifiées. Le public à qui s'adresse l'information ou la formation est identifié. Les connaissances, savoir-faire, qualité de réflexion et d'analyse devant être acquis par les personnes recevant la formation sont identifiés. Les objectifs définis par et pour chaque stagiaire sont identifiés.
2) Pertinence des actions conduites	Une démarche d'accueil adaptée à chaque catégorie de publics (stagiaire, étudiant, nouvel arrivant professionnel, ...) est mise en œuvre. Les conseils, démonstrations, analyses commentées de la pratique et explications apportées tiennent compte du profil de chaque interlocuteur et des objectifs du stage Les démarches d'analyse et de transmissions de savoir-faire et de connaissances sont organisées et adaptées au stagiaire ou à l'étudiant en tenant compte de son évolution et de ses difficultés. Les mises en lien théoriques avec la pratique professionnelle sont analysées et recherchées. Des axes et des moyens d'évolution permettant de faire progresser les professionnels et étudiants formés sont identifiés. Le support choisi est adapté à la situation de formation.
3) Cohérence des actions conduites	Les critères et indicateurs utilisés pour l'évaluation des stagiaires ou étudiants tiennent compte des objectifs prédéfinis. Les informations diffusées sur la profession tiennent compte du cadre légal et réglementaire d'exercice de la profession.